cnccfp
Commission nationale
des comptes de campagne
et des financements politiques

Décision du 9 juillet 2026

**Décision**

relative au compte de campagne de
Mme Nicole RAMASSAMY, tête de liste,
Élection municipale générale
du 15 mars 2026

Circonscription : Lamentin (Guadeloupe)

LA COMMISSION NATIONALE DES COMPTES DE CAMPAGNE ET DES FINANCEMENTS POLITIQUES

AU VU DES TEXTES ET DOCUMENTS SUIVANTS

- le code électoral et notamment les articles L. 52-11-1 et L. 52-15 ;
- le compte de campagne de la candidate tête de liste, déposé le 21 mai 2026 ;
- les pièces justificatives fournies par la candidate tête de liste ;
- la requête n° 2600360 déposée contre l'élection devant le tribunal administratif de Guadeloupe ;
- le courrier adressé à la candidate tête de liste : lettre n° 70906 LS en date du 15 juin 2026 ;
- le plafond des dépenses fixé pour la commune à 27 284 euros en ce qui concerne les listes présentes au premier tour.

SE FONDANT SUR CE QUI SUIT

Le compte de campagne fait apparaître un montant de dépenses déclarées de 7 379 euros et un montant de recettes déclarées de 7 379 euros dont 6 379 euros d'apport personnel.

Mme Nicole RAMASSAMY, tête de liste, a obtenu moins de 5 % des suffrages exprimés.

Sur le montant des dépenses électorales et des recettes :

Le compte de campagne de Mme Nicole RAMASSAMY, tête de liste, n'appelle pas d'observation au regard des dispositions du code électoral.

... / ...

Sur le montant du remboursement :

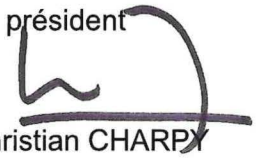
Le remboursement forfaitaire n'est pas versé aux candidats qui ont obtenu moins de 5% des suffrages exprimés au premier tour de scrutin.

DÉCIDE :

- Article 1 : le compte de campagne de Mme Nicole RAMASSAMY, tête de liste, est approuvé et s'établit comme suit :
  en dépenses à 7 379 euros
  en recettes à 7 379 euros
- Article 2 : la candidate tête de liste n'a pas droit au remboursement forfaitaire de l'État.

Délibéré par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques dans la séance du 9 juillet 2026 où siégeaient M.Christian CHARPY, président, Mme Catherine DÉMIER, vice-présidente, M.Michel DELPUECH, Mme Blandine FROMENT, MM. Patrick GANDIL, Denis JARDEL, Philippe LAGAUCHE, Mmes Francine MARIANI-DUCRAY, Catherine PÉRIN.

Pour la Commission,
Le président



Christian CHARPY